

CONSEIL juin 2018

Monsieur le Maire :

1 - informe le conseil municipal des nouvelles obligations légales imposées par le Règlement Européen Général sur la Protection des données personnelles et la désignation d'un délégué de la protection de données DPD

Après avoir pris connaissances des nouvelles obligations pour la collectivité, des moyens à mettre en place et de la proposition du Syndicat Intercommunal A.GE.DI , Le conseil municipal à l'unanimité

- désigne Monsieur Jean Pierre MARTIN comme DPD
- approuve la convention de mutualisation à venir
- autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier

2 – Rappelle les caractéristiques du Berlingo CIITROEN acheté pour la commune pour un montant de 9600 EUROS ttc

3 – informe les élus sur le projet PLH, sur les règles du SCOT et sur les prévisions de constructions accordées à la communes sur une période à venir de 6 ans : projection 9 nouveaux logements à répartir en constructions nouvelles et réhabilitations de logements vacants. La commune étant en RNU les règles restent à être définies pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

3 – vote une participation financière pour 2018 de 200€ au groupement de lutte contre les rats musqués.

Dossiers en cours :

Fauchage des fossés voirie noire compétence CALF va commencer sur la commune.

Fauchage sur les bords des chemins communaux terre sera effectué par l'entreprise CARRET.

La voie communale Le Mont Leignec sera reprise en 2018.

La rénovation de l'appartement de l'auberge se termine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

